

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 28 mars 2025

N° 2025 – 12

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation

Le 21/03/2025

Date d'affichage

Le 21/03/2025

Objet de la délibération 2025 -12:

**Autorisation à Monsieur le
Maire à contracter un emprunt**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

31 MARS 2025

Et publication ou notification
du

31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 28 mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DURAND Claudine, FELGINES Florence, GIRAUD Corinne, JAMMES Sandrine.

Excusées : Madame DELMAS Marie-Claude qui a donné procuration à Monsieur BOYER Joseph, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Monsieur BARRET Denis.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Mme FELGINES Florence a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que pour financer les travaux d'aménagement de la place, prévus en investissement et dans la limite de la prévision budgétaire, il est opportun de recourir à un emprunt dégressif pour un montant de 250 000 euros.

Le conseil municipal, après étude des propositions, retient la proposition établie par le Crédit Mutuel soit :

- un montant de 250 000 €,
- une durée de 16 ans,
- une périodicité trimestrielle avec une échéance constante de 3 906,25 € en capital et intérêts dégressifs,
- un taux fixe de 3,5 % assorti de 150 € de frais de dossier.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le contrat avec le Crédit Mutuel et s'engage à inscrire cet emprunt au budget de la commune sur 2025.

Pour :	11	
Abstention :	3	JACQUES GIRAUD GUILHOT
Contre :	0	

AR Prefecture

043-214302333-20250328-2028_12-DE
Reçu le 31/03/2025

Fait et délibéré, le 28 mars 2025,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20250328-2028_12-DE
Reçu le 31/03/2025